



Lire le journal

LaProvence.

Mon

À LA UNE EN DIRECT RÉGION POLITIQUE FAITS DIVERS OM SPORTS ECONOMIE CULTURE SORTIES JEUX-CONCOURS SHOPPING

Faits divers - Justice > La Paternelle : le chef de réseau de 2015 condamné à douze ans de prison pour trafic de stupéfiants

Article réservé aux abonnés

La Paternelle : le chef de réseau de 2015 condamné à douze ans de prison pour trafic de stupéfiants

Par Marine Stromboni

Publié le 22/11/24 à 19:42



Le réseau était implanté sur le point de vente dit du Vieux-Moulin, situé au milieu de la cité de la Paternelle.
/ Photo Florent BONNEFOI

Commenter

Partager

Marseille

Le tribunal a rendu sa décision vendredi matin et a prononcé des peines allant de dix-huit mois à douze années de détention.

Une "boucherie". Ainsi un avocat de la défense a-t-il sobrement qualifié **les peines requises par le ministère public** à l'encontre des seize prévenus jugés, depuis le 6 novembre, pour un vaste trafic de stupéfiants implanté **cité de La Paternelle à Marseille (15e)**, entre 2015 et 2018.

Un avis vraisemblablement non partagé par la septième chambre du tribunal correctionnel de Marseille, qui a prononcé ce vendredi 22 novembre au matin des peines allant de dix-huit mois à douze années de prison, suivant globalement les réquisitions de la procureure, Sophie Bot.

"Les bons jours, on pouvait faire 10 000 €"

Identifié comme **le chef du prolifique réseau, Boumediene Malki**, n'avait pas daigné se présenter au premier jour du procès, avant de se raviser pour se soumettre aux questions des magistrates, dès le lendemain. À la barre du tribunal, **l'homme de 38 ans était apparu terrifié** et avait reconnu son implication dans l'organisation, tout en minimisant les recettes du réseau. *"Les bons jours, on pouvait faire 10 000 € mais d'autres jours c'était 500 €. Vous pensez qu'on faisait les chiffres de maintenant mais à mon époque, c'était impossible avec la police et tout !"*, avait-il déclaré à la barre. Le tribunal l'a condamné à douze ans de privation de liberté et 100 000 € d'amende assortis d'une interdiction de paraître dans le département durant cinq ans.

À lire aussi : [Les aveux terrifiés de l'ancien chef de réseau de la Paternelle à Marseille](#)

Également désigné comme un "cadre" **du réseau alors implanté sur le point dit du Vieux-Moulin**, au milieu de la cité de la Paternelle, Abdelrezak Khennouf, a écopé de dix ans de prison. D'après les investigations, en plus de faire partie des donneurs d'ordres, l'homme de 39 ans s'occupait également, *"depuis la prison, d'organiser des actions violentes aux fins d'intimidation de la cité concurrente de la Marine Bleue, notamment en fournissant les armes et en donnant les consignes"*.

La moitié des prévenus absents

Le tribunal présidé par Christel Estienne-Garcia a également prononcé des peines de huit années de prison à l'encontre de Oualid Khelifi, considéré comme un grossiste et logisticien du trafic, et Mohamed Harizi qui apportait un *"soutien logistique"* à l'organisation.

La moitié des seize prévenus ne s'étant pas présenté au procès, huit mandats d'arrêt ont également été émis.

[Démarez la conversation](#)

Votre opinion compte pour nous. Rejoignez la communauté laprovence.com en réagissant sur l'article [La Paternelle : le chef de réseau de 2015 condamné à douze ans de prison pour trafic de stupéfiants](#).